

**Ministry of  
Citizenship and  
Multiculturalism**

Office of the Minister

56 Wellesley St. W.  
14th Floor  
Toronto, Ontario M5S 2S3  
Tel: 416-212-0036

**Ministère des  
Affaires civiques et  
du Multiculturalisme**

Bureau du ministre

56 rue Wellesley Ouest  
14<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5S 2S3  
Tél. : 416-212-0036



Le 30 septembre 2022

M. John Ecker  
Président  
Fiducie du patrimoine ontarien  
10, rue Adelaide Est, 3e étage  
Toronto, ON M5C 1J3

**Lettre de mandat 2023-2024**

Cher président Ecker :

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités de notre gouvernement pour 2023-2024 en ce qui concerne la Fiducie du patrimoine ontarien.

La Fiducie se joint au ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme en tant que partenaire clé, et je me tourne vers vous et le conseil d'administration de la Fiducie pour donner l'exemple alors que la province s'attaque à de nouveaux défis fiscaux. Alors que vous commencez votre processus de planification des affaires pour l'année à venir, je compte sur vous pour favoriser une croissance économique durable tout en soutenant activement les initiatives gouvernementales en matière de lutte contre le racisme et d'inclusion afin de bâtir un Ontario équitable et de promouvoir un sentiment d'appartenance grâce à des politiques, des programmes et des services, mais également de conserver, interpréter et partager le patrimoine et la riche histoire de l'Ontario. Ce faisant, je vous invite à collaborer avec d'autres organismes, partenaires du ministère, intervenants et collectivités en vue de stimuler l'innovation efficace dans tous les secteurs d'activité, en accordant une attention particulière au partage de vos réussites avec la population ontarienne.

En tant que président, vous jouez un rôle vital en aidant la Fiducie à réaliser son mandat. Il est important que les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de votre organisme continuent de s'aligner sur les priorités et l'orientation de notre gouvernement. À cet égard, il est important que le président et le conseil d'administration remplissent leurs rôles de leadership respectifs en surveillant activement l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des décisions de la Fiducie qui sont conformes aux objectifs et aux priorités du gouvernement de l'Ontario. En tant que membres du gouvernement de l'Ontario, les organismes sont censés

agir dans le meilleur intérêt de la population de l'Ontario et s'assurer qu'ils offrent un bon rapport qualité-prix. Les organismes sont également tenus de respecter les politiques et directives gouvernementales.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, et alors que vous allez de l'avant avec vos travaux pour 2023-2024, la présente lettre énonce mes attentes en ce qui concerne la Fiducie. **Ces attentes devraient être abordées dans votre plan d'affaires 2023-2024.**

Bien que le président et le conseil d'administration ne s'impliquent pas dans les opérations quotidiennes de la Fiducie, il est important qu'ils continuent de définir l'orientation stratégique de l'organisme. La directrice générale devra continuer d'opérationnaliser et de surveiller les progrès de l'orientation stratégique et des priorités identifiées dans la présente lettre, tout en tenant le conseil d'administration informé des progrès de l'organisme. En outre, il convient de noter que, bien que des directives soient fournies quant aux priorités, la Fiducie doit respecter les directives et les processus de la fonction publique de l'Ontario (FPO). Je vous demande, ainsi qu'à la directrice générale, de vous assurer que la Fiducie se concentre sur les priorités suivantes :

### **1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses**

- Identifier et poursuivre/élargir les possibilités de collecte de fonds et de génération de revenus par le biais de partenariats pour une durabilité à plus long terme, le cas échéant.
- Identifier les gains d'efficacité et les économies grâce à des pratiques innovantes et/ou à l'amélioration de la durabilité des programmes.
- Opérer dans le cadre des allocations financières de l'organisme.
- Se conformer aux directives applicables liées à la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'harmonisation des contrats pour les achats prévus et en attente, les pratiques comptables et les mesures provisoires immobilières pour les bureaux de l'organisme.

### **2. Transparence et responsabilité**

- Respecter et s'assurer que les membres du conseil d'administration sont au courant des directives, des politiques et du protocole d'entente applicables du gouvernement, et garantir la transparence et la responsabilité dans les rapports.
- Veiller à ce que mon ministère soit informé des principales activités et initiatives conformément au protocole d'entente, notamment en veillant à ce que le personnel du ministère soit informé de tous les événements ou problèmes prévus, y compris les questions litigieuses, les stratégies de communication publique et les publications, ainsi que les discussions avec les intervenants et autres consultations publiques.

- Adhérer aux normes et pratiques comptables et répondre aux conclusions des audits, le cas échéant.
- Identifier les compétences, les connaissances et l'expérience appropriées nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil d'administration dans la gouvernance et la responsabilité de l'organisme.
- Soutenir l'examen du mandat de l'organisme en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations, prévu en 2023-2024, notamment en participant à des entrevues/réunions, en fournissant les renseignements demandés par le ministère et en se conformant à toute autre demande connexe du ministère.

### **3. Gestion des risques**

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques de l'organisme, y compris, mais sans s'y limiter, les répercussions de la COVID-19.

### **4. Gestion des effectifs**

- En tant que président, en collaboration avec le conseil d'administration et la directrice générale, vous devez vous assurer que la Fiducie optimise sa capacité organisationnelle pour soutenir la meilleure prestation de services publics possible, y compris le redéploiement des ressources vers les domaines prioritaires, le cas échéant. Cela doit être fait conformément aux directives et aux politiques de la Fiducie sur les pratiques en matière de ressources humaines et de relations de travail.
- Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités en identifiant les possibilités de relocalisation du bureau de la Fiducie, actuellement situé dans la ville de Toronto, vers des collectivités à moindre coût.

### **5. Diversité et inclusion**

- Je m'attends à ce qu'une orientation stratégique soit fournie à la directrice générale en ce qui concerne le développement et l'encouragement des initiatives liées à la diversité et à l'inclusion en faisant la promotion d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Adopter un processus d'engagement relatif à l'inclusion visant à s'assurer que toutes les voix sont entendues pour éclairer les politiques et la prise de décision.

### **6. Collecte de données**

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décision, le partage d'informations et la production de rapports, pour éclairer les rapports basés sur les résultats et améliorer la prestation de services.

- Accroître le partage de données avec ApprovisiOntario, le cas échéant, concernant les dépenses et la planification des achats, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs afin de soutenir la prise de décisions fondées sur les données.

## **7. Prestation de services numériques et service à la clientèle**

- Explorer et introduire le numérique pour la prestation de services en ligne afin de garantir le respect des normes de service à la clientèle.
- Utiliser une variété d'approches ou d'outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations, y compris la poursuite des méthodes de prestation qui ont évolué depuis la Covid-19.

Il s'agit des engagements pangouvernementaux pour les organismes provinciaux régis par un conseil.

En plus de soutenir les priorités du gouvernement, y compris le rétablissement en cas de pandémie conformément aux lignes directrices en matière de santé publique, vous ferez preuve d'excellence dans la prestation des programmes et des services par les moyens suivants :

### **1. Continuer à fournir des services clés**

Le transfert de la Fiducie au ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme assurera un meilleur alignement avec les priorités du gouvernement tout en remplissant son mandat de conserver, d'interpréter et de partager le patrimoine et la riche histoire de l'Ontario. En tant que ministère responsable de la supervision, je demande à la Fiducie de remplir son mandat, tel qu'énoncé à l'article 7 de la *Loi de 1990 sur le patrimoine de l'Ontario*, en continuant à :

- Posséder, gérer et protéger efficacement un portefeuille de biens patrimoniaux d'importance provinciale
- Agir à titre de centre d'expertise en matière de protection et de conservation des biens patrimoniaux d'importance
- Sensibiliser le public au rôle et à l'importance du patrimoine de l'Ontario.

### **2. Collaborer avec le ministère pour mettre à jour le protocole d'entente actuel**

- Le protocole d'entente étant en cours de mise à jour, le ministère et l'organisme doivent confirmer le protocole d'entente existant d'ici le 28 avril 2023.

### **3. Initiative de réduction des formalités administratives et des fardeaux réglementaires**

L'Initiative de réduction des formalités administratives et des fardeaux réglementaires vise à réduire les coûts et les charges liés aux exigences de conformité réglementaire. Vous et la directrice générale de votre organisme avez déjà été invités à soumettre des suggestions pour

améliorer les opérations de l'organisme et je continue d'accueillir toutes les recommandations que vous pourriez avoir. Pour soutenir ces efforts, je demande à la Fiducie de :

- Présenter au ministère des initiatives précises de réduction des coûts et d'autres possibilités de gains d'efficacité.
- Collaborer avec le ministère pour faciliter les projets visant à réduire le fardeau des opérations de votre organisme, le cas échéant.

#### **4. Portes ouvertes Ontario**

- Continuer à élargir et à améliorer le programme pour les Ontariennes et les Ontariens et veiller à ce que Portes ouvertes Ontario soit présenté comme un programme clé de la Fiducie en tant qu'organisme gouvernemental.
- De nombreux lieux de culte font déjà partie de Portes ouvertes Ontario et la Fiducie devrait continuer à travailler avec le Cabinet du ministre pour encourager les organisations confessionnelles et les autres lieux de culte à s'engager et à participer davantage.

#### **5. Se concentrer sur la programmation en personne**

- Recommencer à mettre l'accent sur le fait de faire participer les gens à des événements en personne, à des commémorations, ainsi qu'à la visite et à la mise en valeur des sites patrimoniaux.

#### **6. Loi sur le patrimoine de l'Ontario**

- Fournir un aperçu et une expertise au ministère sur l'examen et la rationalisation de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, ses règlements, ses normes et lignes directrices, et d'autres processus liés au patrimoine.
- Apporter des idées et une expertise au ministère concernant la mise en œuvre de l'initiative *Plus de logements pour tous* du gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne le patrimoine, plus particulièrement en ce qui a trait à l'équilibre entre les pratiques saines de conservation du patrimoine et l'élimination des obstacles à la construction d'un plus grand nombre de logements pour un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens.

#### **7. Événements publics/communications**

- Étant donné l'importance de rehausser le profil du travail de la Fiducie, le président et la directrice générale travailleront de concert avec le ministère et le Cabinet du ministre pour assurer la sensibilisation et le partenariat sur les événements à venir et les possibilités de participation du président, du conseil d'administration, et ou du ministre/des adjoints parlementaires.

## 8. Croissance et développement économiques

- Collaborer avec le ministère en vue de soutenir les efforts de croissance et de développement du gouvernement et, en particulier, son engagement à rétablir l'économie de l'Ontario.

Je serais heureux de discuter de ces priorités lors de notre prochaine réunion, et j'ai hâte de savoir comment elles seront reflétées dans le prochain plan d'affaires de l'organisme et dans ses activités courantes.

Je vous remercie, ainsi que vos collègues du conseil d'administration, pour votre engagement continu envers la Fiducie. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables pour moi et pour la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec David DiPaul, chef de cabinet, [david.dipaul@ontario.ca](mailto:david.dipaul@ontario.ca).

Cordialement,



Michael Ford  
Ministre des Affaires civiques et du Multiculturalisme

c : Beth Hanna, directrice générale, Fiducie du patrimoine ontarien  
David Wai, sous-ministre, ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme  
Patricia Perez, directrice générale/sous-ministre adjointe, Division de la gestion et des services ministériels, MACM/MTIFDC